

Taxe apprentissage

Soutenez la Faculté de Droit de Saint-Étienne



Pourquoi choisir la Faculté de Droit pour le versement de votre taxe d'apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage est l'un des moyens pour les entreprises d'investir dans l'avenir, en contribuant à la qualité des formations des étudiants de la Faculté de Droit, quel que soit leur statut. Ce soutien financier bénéficie directement aux étudiants en leur offrant des conditions d'apprentissage proches de la réalité professionnelle et en développant leurs compétences juridiques pour être opérationnels dès leur entrée dans la vie active. Quelques exemples des dépenses :

- **Concours de plaidorie** (René Cassin, Rousseau, Oratoire,...)
- **Nuit du Droit** (Découverte du Droit au grand public)
- **Cérémonie Solennelle** (Rencontre avec des figures emblématiques)
- **Aide pour le paiement des frais de stage**
- **Achat d'ouvrages et de publications pour les étudiants**
- **Certification CAMBRIDGE**
- **Etc.**

*liste non exhaustive



Vos contacts privilégiés :

Nadine CAMOES

Responsable Alternance & Relation Entreprise

nadine.camoies@univ-st-etienne.fr

Barbara CHATAIN

Gestionnaire Financière

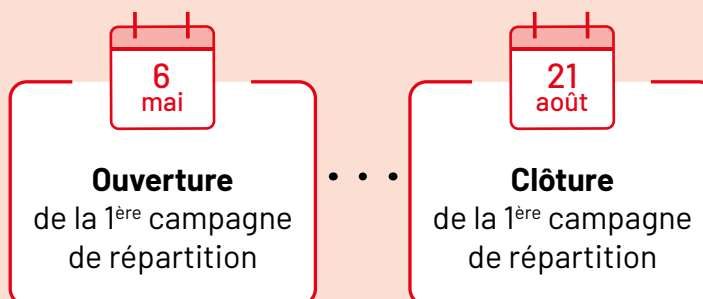
barbara.chatain@univ-st-etienne.fr

Ils nous soutiennent :

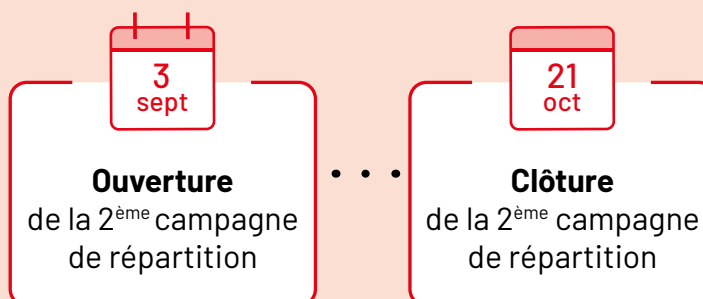


Quelles sont les dates ?

1. 1^{ère} période de répartition :

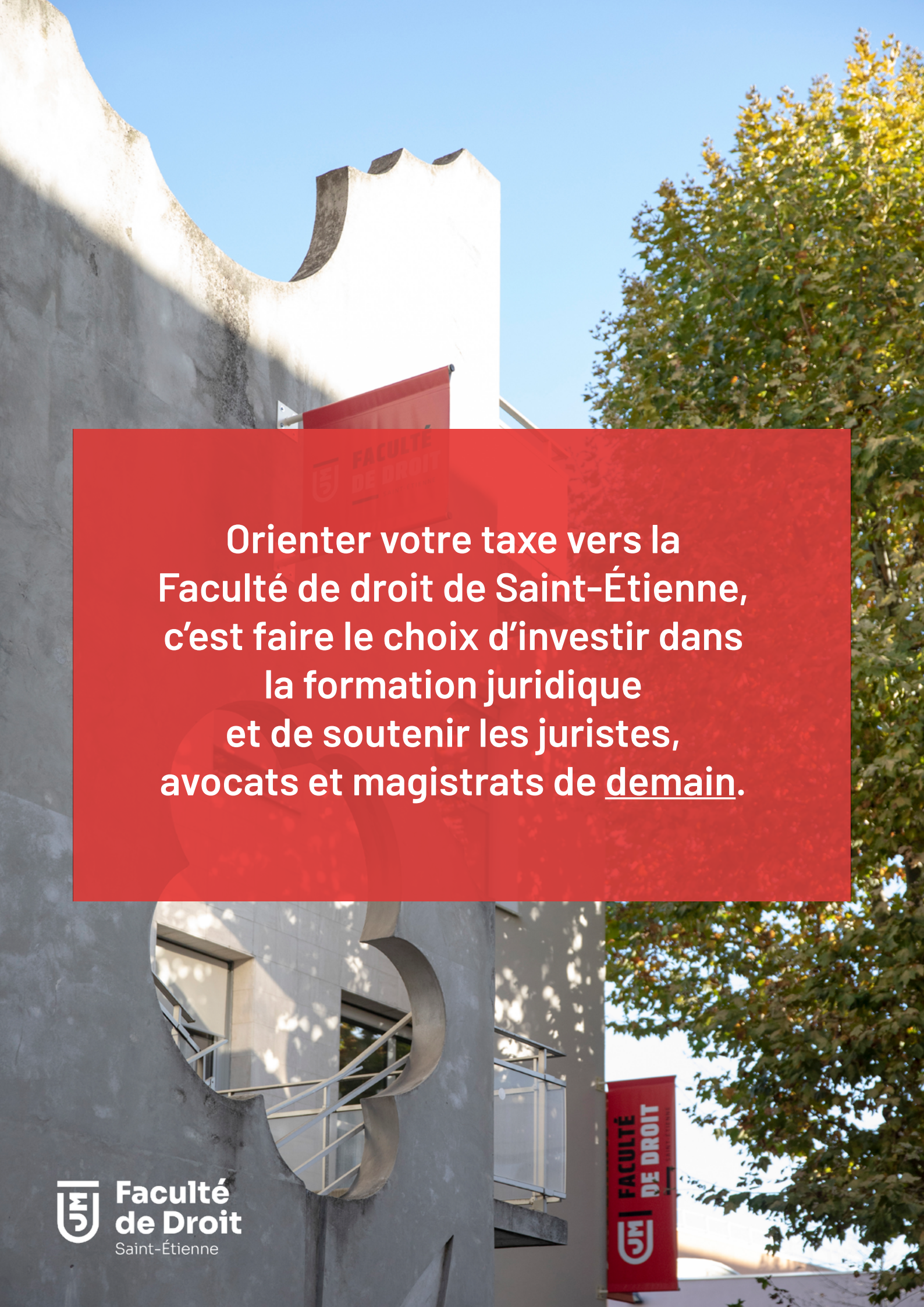


2. 2^{ème} période de répartition :



Comment ça fonctionne ?

- 1 Connectez-vous sur la plateforme [SOLTEA](#)
- 2 Cliquez sur l'onglet «recherche établissement»
- 3 Fléchez avec le nom de l'établissement «Université de droit» ou code n° UAI : **0422084M**
- 4 Affectez le pourcentage de votre choix à la «**Faculté de droit St-Étienne**»
- 5 Validez votre répartition via l'onglet «synthèse» et activez l'onglet « diffusion » sur la page synthèse pour nous permettre d'être informé de votre attribution



**Orienter votre taxe vers la
Faculté de droit de Saint-Étienne,
c'est faire le choix d'investir dans
la formation juridique
et de soutenir les juristes,
avocats et magistrats de demain.**